

Postulat Stéphane Rezso et consorts – Agrandissons l'existant – Poussons les murs ou surélevons le bâti existant pour créer de l'espace

Texte déposé

La demande en logement, en infrastructure et en lieu de vie croît dans le canton de Vaud, tandis que la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), votée par le peuple en 2013, va être mise en œuvre prochainement dans notre canton, impliquant des restrictions dans les constructions. Il nous faut trouver des solutions pragmatiques pour répondre, d'une part, à la demande des citoyens et, d'autre part, aux impératifs de la LAT. Puisque celle-ci nous demande de densifier les centres, une solution serait de « surélever » certains sites et bâtiments pour dégager des espaces de vie supplémentaires, de bureaux et notamment des logements. Cette solution a l'avantage de créer des structures potentiellement rapidement avec des coûts proportionnellement modestes, sans devoir recréer des accès supplémentaires.

Dernièrement, des volontés municipales de densification se sont heurtées aux citoyens des habitations voisines. Le potentiel réel reste méconnu, mais le canton devrait montrer l'exemple, principalement pour les bâtiments dont il est propriétaire.

Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'Etat d'élaborer une étude renseignant sur la possibilité de surélever certains sites et bâtiments, en vue de créer des nouvelles structures utiles — comme des logements, des parkings, des écoles, voire des bureaux. Cette étude devrait notamment :

- répertorier les sites et immeubles/bâtiments qui se prêteraient à des surélévations pour les biens propriétés du canton ou autres ;
- évaluer le potentiel en matière de création de logements, de parkings ou autres structures sur les sites identifiés.

Le rapport devrait également prendre en compte le rôle des communes et proposer des mesures pour les inciter à surélever, quand cela est possible et bénéfique, le bâti existant.

Le postulant remercie d'avance le Conseil d'Etat pour son rapport.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Stéphane Rezso
et 33 cosignataires*

Développement

M. Stéphane Rezso (PLR) : — Le but de mon postulat est de faire évaluer le potentiel en matière de création d'espaces supplémentaires sur les mêmes emplacements. Nous devons trouver des solutions pragmatiques pour répondre à la demande des citoyens et aux impératifs de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Puisque cette dernière nous demande de densifier les centres, une solution serait de surélever certains sites et bâtiments pour dégager des espaces de vie supplémentaires — des places de parc, des bureaux et des logements. Cette solution a l'avantage de créer des surfaces rapidement, avec des coûts proportionnellement modestes, sans devoir créer des accès supplémentaires. Dernièrement, des volontés municipales de densification se sont heurtées aux citoyens des habitations voisines. Le potentiel reste méconnu, mais le canton devrait montrer l'exemple, principalement sur les bâtiments dont il est le propriétaire. Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'Etat d'élaborer une étude renseignant sur les possibilités de surélever certains sites et bâtiments, en vue de créer de nouvelles structures utiles comme des logements, des écoles, voire des bureaux. Cette étude devrait notamment répertorier les sites et immeubles qui se prêteraient à des surélévations, pour les biens et propriétés du canton ou autres, et évaluer le potentiel en matière de création de logements ou autres structures sur les sites identifiés. Le rapport devrait également prendre en compte le rôle des

communes et proposer des mesures pour les inciter à surélever, quand cela est possible et bénéfique, le bâti existant. Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour son rapport.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.